

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021
Convocation du mardi 7 décembre 2021
Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL (à partir du point 2.3), M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. Georges ROUX, Mmes Caroline MERCIER, Marine DEFAUX, M. Benoît de la RONCIERE, adjoints au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, M. Richard VINCE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, M. Michael ALBOU, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, Imane ACHOUR, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Pierre LESPAGNOL, Adrien DEUDON, Cédric ANE, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTE, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alice LE MOAL par M. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'au point 2.2),
M. François MORVAN par M. Rémi MUZEAU,
Mme Danielle RIPERT par M. Patrice PINARD,
M. Stéphane FOUCHER-ALQUI par Mme Caroline MERCIER,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Evelyne LAUER,
M. Loïc PERON par Mme Véronique CABASSET,
Mme Patricia BEHAL par Mme Marie-Astrid ALBERT,
M. Antonio MORAIS par Mme Marie-Ange BADIN,
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît de la RONCIERE,
M. Aïssa TERCHI par M. Alain FOURNIER,
Mme Alice NORET par Mme Naïma SELLAM,
M. Jean-Luc BRACHET par Monsieur Paul RIEUSSET,

Etait absente :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

SECRETARE DE SEANCE : M. Richard VINCE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 17 DEC. 2021

—
Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 15 décembre 2021

Le Maire,

Rémi MUZEAU



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 14 décembre 2021

Délibération n° 2021/S05/1.2

Objet : Exercice 2022 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation du stationnement payant

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1412-1 ,L. 2221-1 à L. 2221-20 et R. 2221-1 à R. 2221-99 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 septembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2022 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 14 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 1.2 du 21 décembre 2017 portant création du service public industriel et commercial (SPIC) chargé de l'exploitation du stationnement payant à autonomie financière ;

Vu la délibération n° 9.2 du 19 octobre 2017 fixant les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le principe de libre administration permet aux collectivités locales de choisir le mode de gestion de leurs services publics ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 2 962 000 euros
- Dépenses : 2 962 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 162 000 euros
- Dépenses : 162 000 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
47 pour
1 abstention - Monsieur Hicham DAD